

## AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

### MOBILITÉ INTERNE **SERVICE EDUCATION**

*Direction des ressources humaines*  
CR/PA

Un emploi à temps complet de chef de service est à pourvoir à compter du **11 mai 2015**, au service éducation.

#### **CANDIDATURES**

- Date limite de dépôt : **17 avril 2015**
- Adressées sous couvert de la voie hiérarchique à :  
**Madame le maire - Direction des ressources humaines**

#### **DESCRIPTIF DE L'EMPLOI/MISSIONS**

Gestion financière et des personnels rattachés au service. Participe à la définition des orientations de la politique liée au secteur d'activité et fait appliquer la politique correspondante dans le cadre du projet éducatif territorial. L'ensemble du service représente près de 40 agents dont le personnel ATSEM.

#### **Activités principales**

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'éducation,
- Encadrement, animation et gestion du service éducation (agents permanents et vacataires),
- Suivi des différents dispositifs de financements liés au Projet Educatif de Territoire,
- Suivi, en lien avec les services techniques municipaux, des programmes de construction, de maintenance et de sécurité des groupes scolaires,
- Suivi du Projet Éducatif de Territoire, du temps de restauration scolaire et des activités périscolaires,
- Contrôle du contrat d'affermage pour la gestion déléguée de la restauration municipale,
- Réalisation et suivi de marchés publics, (transport scolaire...)
- Participation aux différents conseils d'écoles en fonction du besoin et aux différentes instances de décisions municipales, (conseil exécutif, commission municipale, commission des menus, commission de dérogation, ...)
- Rédaction de rapports, notes d'information, compte-rendu de réunion,
- Suivi des décisions prises et des remarques suite aux conseils d'écoles, conseil exécutif, et réunions.
- Déclinaison du projet d'administration au niveau du service, évaluation, régulation, élaboration de tableaux de bord
- Participation aux outils de communication de la ville pour la promotion de la politique éducative,
- Veille juridique sectorielle,
- Elaboration et contrôle des opérations budgétaires du service,
- Constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels, (Etat, Région, Département, CAF...)

### Activités secondaires

- Astreintes techniques et neige
- Membre de la cellule de crise

### **PROFIL PROFESSIONNEL REQUIS**

- savoir analyser dans son domaine de compétence les évolutions en matière de pratique professionnelle, de contenu des missions, du cadre juridique et socio-économique ;
- maîtriser les outils de management (entretien d'évaluation, fiche de poste, plan de formation, gestion des conflits, animation de réunions ...)
- être capable de sécuriser le maire et l'élu référent au niveau du respect du cadre juridique et financier et notamment dans le domaine des pouvoirs de police du maire ;
- être force de conseils et de propositions en adéquation avec les orientations définies par la municipalité et en collaboration avec l'élu de la délégation ;
- évaluer les actions initiées dans le cadre des compétences et missions attribuées au service, proposé par l'élu ;
- maîtriser les techniques financières pour élaborer et contrôler son budget ;
- connaître le droit public et les procédures administratives des collectivités territoriales ;
- maîtriser l'outil informatique ;
- Sens du relationnel et adaptabilité permanente

### **PARTICULARITÉS**

- Travail du lundi au vendredi, présence obligatoire entre 11h45 et 13h45 (restauration scolaire et satellites), possibilité de travailler le samedi, le dimanche, et certains jours fériés en cas d'événements exceptionnels et en soirée (conseil exécutif, conseil d'école, ...)
- Pas de véhicule de service affecté.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**Jean-Marc GILLET** directeur général des services

☎ 04 92 30 52 36

**Stéphane RENTET** directeur de l'éducation

☎ 04 92 30 52 84

☞ P.S. : suivant une réorganisation éventuelle des services municipaux par la collectivité, le cadre retenu pourra être, le cas échéant, amené à gérer deux services.